



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement  
Direction des routes d'Île-de-France**

*Po 1470/20*

## **REAMENAGEMENT DU DIFFUSEUR RN12 / RD91**

Réunion de concertation du 10 juin 2020

### **Lieu**

Versailles, locaux de la DiRIF avenue Clément Ader

### **Participants**

Le nombre maximal de participants avait été fixé à 9 personnes, afin de respecter la jauge Covid-19 de la salle de réunion.

### DiRIF SMR

N. DEGRYSE, cheffe du service de modernisation du réseau  
M. PERREL, chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest  
A. DAURIAN, Responsable d'opérations

### Associations

A. FASTRE - AVB / APACH  
P. DESNOS - Amis des Forêts  
P. DOMERGUE - ESSOR Versailles  
C. DUCAROUGE - SAVE  
B. FLOCH - VEI  
P. JENNEQUIN - ADEO Epi d'Or

### Excusés

A. PRENANT – EPA Paris Saclay  
Yvelines Environnement  
Vélos VGP Versailles  
ASEM Etangs Minière

N. Degryse présente la DiRIF et M. Perrel présente le projet et les étapes à venir, qui donnent lieu à plusieurs questions.

### **Questions - réponses**

- Question sur la première déclaration d'intention qui est toujours en ligne depuis le 19 août 2019  
La déclaration d'intention est le commencement de la phase de concertation. La DiRIF prépare une seconde déclaration d'intention sur la base du projet qui a été présenté ce jour aux associations. Il sera demandé à la Préfecture des Yvelines de retirer la première déclaration d'intention de son site Internet.

- Question sur les itinéraires de bus  
Deux lignes de bus passent depuis août 2019 par Maréchal Juin. Il sera demandé à VGP et Île-de-France Mobilité s'il est envisagé à l'avenir de refaire passer des bus par la RD91.

- Question sur le passage des modes doux à travers le diffuseur

L'évolution de la RD 91, de 2\*1 voie à 2\*2 voies sous l'ouvrage de la RN12, permet tout de même le passage d'une voie verte de 2,50 m de large. Ailleurs, la voie fera 3 m de large et permettra une continuité entre Versailles et la ZAC Satory.

En venant de Versailles, la voie verte passera sous la bretelle d'entrée sur la RN12 direction Dreux, puis sous l'ouvrage supportant la RN12, puis à niveau avec la bretelle de sortie RN12 Dreux > Satory, dont l'injection sur la RD91 sera gérée par un feu.

- Question sur l'empiètement forestier du projet

Les 3 000 m<sup>2</sup> d'empiètement du projet sur la forêt correspondent à deux zones : la bretelle d'entrée sur la RN12 direction Dreux et la bretelle de sortie RN12 en venant de Créteil.

Ce chiffre est un ordre de grandeur qui a servi à comparer des variantes et aboutir à la solution privilégiée ce jour, à savoir celle qui propose l'empiètement le plus faible.

Mais ce n'est pas un chiffre à retenir dans l'absolu. En effet, il ne comprend pas l'empiètement de la voie verte le long de la RD91. L'empiètement doit aussi être étudié plus finement compte tenu des équipements annexes à la route (assainissement, glissières, signalisation etc), et de la façon dont les travaux pourront être réalisés en maintenant les circulations qui ne pourraient être durablement interrompues. Enfin, il pourra y avoir des empiètements temporaires ou définitifs.

Pour les Amis des Forêts, le choix d'itinéraire vélo au détriment de la forêt méritera d'être réexaminé.

Le carrefour nord peut-il être décalé vers le Sud afin de limiter cet empiètement ?

A priori non, car cela conduirait à un espace de stockage insuffisant entre les deux carrefours, donc à une saturation du diffuseur. De plus, cela nuirait à la visibilité d'un automobiliste sur le carrefour à feux.

Une exigence forte de limitation de l'empiètement est formulée par les associations. La DiRIF s'engage à systématiquement porter cette exigence dans les études à venir et à partager ses choix avec les associations, et les collectivités et partenaires intéressés, notamment l'ONF.

Pour les empiètements qui ne pourront être évités, la DiRIF envisagera l'acquisition de terrains ayant vocation à intégrer la forêt domaniale, aux fins d'échange avec les terrains prélevés.

- Question sur l'aménagement paysager

Le choix des essences bruyère et pin interpelle, car on ne retrouve pas ces essences dans l'environnement immédiat. Pour les associations, il est possible de penser un aménagement plus rustique, c'est-à-dire n'induisant pas une importante charge d'entretien, mais respectant le caractère du site, et mettant en valeur le bois de Satory.

De plus, un travail est à mener pour reconstituer la lisière du bois empiété.

- Question sur la co-visibilité

Associer l'ABF aux réflexions sur la conception d'un masque de co-visibilité.

- Question sur le trafic

Une réduction de la vitesse sur la RN12 n'aurait pas d'effet sur le flux de véhicules arrivant sur le diffuseur RN12 / RD91. En effet, le trafic est limité par un verrou situé en amont, au niveau de la bretelle d'insertion Versailles-Porchefontaine.

- Question sur l'assainissement

La possibilité de rétention et/ou d'infiltration sur place devra être étudiée. Il sera également vérifié que le bassin d'assainissement existant, dimensionné en perspective du réaménagement de l'échangeur, est effectivement suffisant à reprendre les flux supplémentaires.

- Question sur le coût et le financement

Le montant de l'opération est compris entre 10 et 12 M€ et comprend le passage des modes doux. La recherche de financement a commencé mais ne pourra se conclure que dès lors que le projet sera étudié et chiffré plus finement. Le plan de financement sera alors inclus dans le dossier d'enquête publique.

- Question sur les procédures administratives

La première procédure est une déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de Versailles, qui se déroulera au second semestre 2021.

Les travaux ne démarreront pas avant 2023.

### Suites de la concertation

La DIRIF va publier une nouvelle déclaration d'intention, faisant courir un délai de 4 mois durant lequel il lui sera interdit de concerter. En parallèle, elle recrute un bureau d'études pour étudier plus précisément le projet et être à même d'examiner les attentes des associations et institutionnels associés.

La DiRIF souhaite poursuivre les échanges avec les associations rencontrées ce jour, ainsi que celles n'ayant pu y assister.

### Observations sur le compte-rendu

Postérieurement à la réunion, SAVE a fait parvenir à la DIRIF les questions et attentes suivantes pour la suite des études et de la concertation :

« 1) Vous annoncez qu'une nouvelle déclaration d'intention devrait être publiée prochainement en remplacement de la déclaration toujours en ligne sur le site de la préfecture.

Cette nouvelle publication va ouvrir une période d'attente en vue de présenter un nouveau projet en fin d'année ce qui lancera une nouvelle période de concertation avant lancement des opérations institutionnelles. Quelles étapes et durées ?

2) Le sujet des emprises sur l'espace forestier n'est pas clairement tranché à ce jour. Parmi les interrogations la piste circulations douces à double sens n'a pas fait l'objet d'évaluation précise. Les longueurs de la piste et de ses abords ne sont pas précises à ce jour. La déclivité vers le centre de Versailles va imposer des aménagements de sécurité dans la descente jusqu'à l'arrivée en zone habitée, aménagements devant impliquer le CD78 et la Ville de Versailles (VGP). Ce sont de nécessaires partenaires des projets et du financement.

La recherche de compensations sur les espaces forestiers devra viser des espaces signifiants en proximité immédiate du projet en accompagnement des reconstitutions de lisières.

3) Nous n'avons pas compris les calculs prévisionnels des longueurs de files d'attente de véhicules. Nous souhaitons que des éclaircissements et des précisions soient disponibles à l'ouverture de la concertation. L'incidence des prévisions de circulation à 5 et 10 ans impose des présentations "seuil haut- seuil bas" avec les incertitudes du futur.

4) Le cr de la réunion évoque les consultations nécessaires de l'ABF. Nous avons souligné en réunion qu'il fallait également impliquer l'ONF et l'EPV (Château de Versailles), comme l'aménageur de la ZAC.

5) Nous attendons avec intérêt les résultats de l'étude qui sera rendue publique au moment de la déclaration d'intention.

Mais sur quels documents va s'appuyer l'enquête publique de mise en compatibilité du PLU de Versailles ?

6) Pour la piste de circulation douce au Sud, juste en sortie du pont sous la RN12, il faut impérativement que l'EPAPS apporte dans le dossier les informations pour comprendre les dispositions prévues pour insérer les flux de circulation, croisements et suite du feu envisagé dans les deux sens de circulation. Il faut que ce point figure dans le dossier de présentation de fin d'année.

7) La fragilité de la lisière impose un travail méticuleux de préservation et de replantations. Le masque de protection en co-visibilité reste un sujet très sensible dont nous souhaitons qu'il soit traité avec précisions dans l'étude à venir.

8) A l'évidence, les recherches de financements par les différents acteurs n'ont pas encore convergé. L'implication des partenaires : Etat, CD78, VGP (Ville Versailles), EPAPS) reste à formaliser.

9) Les associations ont pris bonne note d'un prochain point en commun avant la fin de l'année 2020.

Vous mentionnez en conclusion que le cabinet d'études qui va être missionné pour étudier finement le projet et qu'il tiendra compte des attentes des associations. Nous sommes à disposition pour tout éventuel échange. »

Le responsable du département de  
modernisation du réseau Sud-Ouest



Michel PERREL